

LA DOCUMENTATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA À LA
CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Motion n° 183—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, y compris ceux portant sur la politique et la position présentés par les représentants canadiens à Washington lors de la conférence de trois jours sur l'environnement, parrainée par l'*Atlantic Council* des États-Unis.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, les avis de motions n°s 175 et 195 sont acceptables au gouvernement moyennant les réserves ordinaires relatives aux pièces confidentielles et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions posées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter lesdites motions?

Des voix: D'accord.

LA CONSTITUTION EN MUNICIPALITÉ DE LA RÉSERVE
INDIENNE DE CAPE MUDGE

Motion n° 175—**M. Barnett:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la question de la constitution en municipalité de la réserve indienne de Cape Mudge.

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT DES PARCS NATIONAUX EN N.-É.

Motion n° 195—**M. Forrestall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des notes, des documents et des mémoires échangés depuis le 20 mars 1970, en rapport avec l'aménagement de parcs nationaux en Nouvelle-Écosse, y compris ceux qui existent déjà, et les propositions concernant l'aménagement de parcs supplémentaires.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion les avis de motion n°s 136, 166 et 192.

L'ENQUÊTE SUR LE MARCHÉ PRIVÉ DES HYPOTHÈQUES

Motion n° 136—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport relatif à l'enquête sur le marché privé de l'hypothèque, entreprise en septembre 1969 par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour déterminer si les fonds privés pour la construction d'habitations sont disponibles en quantité suffisante.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre sans portefeuille responsable du logement fait savoir qu'on a eu une série d'entretiens avec des prêteurs agréés en septembre 1969 afin de connaître leurs intentions dans le domaine du prêt hypothécaire pour 1970. On doit

comprendre qu'afin de maintenir une liaison aussi étroite avec les prêteurs agréés, ces entretiens doivent être considérés comme absolument confidentiels; il ne serait donc pas conforme à l'intérêt public d'en divulguer la teneur. S'il en était autrement, les prêteurs agréés ne seraient pas disposés à l'avenir...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire est en train de faire un discours et de développer un argument. Aux termes du Règlement, il est en droit d'indiquer brièvement pourquoi le gouvernement ne donne pas suite à cette motion. Il me semble qu'il va au-delà de la pratique courante à la Chambre en faisant cette sorte de déclaration.

M. Jerome: Je m'apprêtais justement à conclure en demandant au député de bien vouloir, dans ces conditions, retirer sa motion.

M. Gilbert: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LES CONSÉQUENCES DE L'ADOPTION DU COURS FLOTTANT
DU DOLLAR

Motion n° 166—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les documents échangés entre le gouvernement et des entreprises ou autres partis intéressés au sujet des conséquences défavorables de l'adoption du dollar flottant annoncée en juin 1970 par le ministre des Finances.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a examiné les documents demandés dans cette motion et il s'est rendu compte que, dans la plupart des cas, la correspondance en question concernait des renseignements de caractère privé relatifs aux activités commerciales des auteurs de la correspondance. Comme il s'agit de renseignements extrêmement confidentiels, je voudrais demander au député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Burton: Il est évident qu'en fait le gouvernement était bien moins sûr des résultats qu'on l'a fait croire à la Chambre et au public en juin dernier. Je demande que la question soit mise aux voix.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

COPIE D'UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE ADRESSÉ AUX
CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE EN JANVIER 1968

Motion n° 192—**M. Lundrigan:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un énoncé de politique ou d'une directive expédiés aux centres de main-d'œuvre par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en janvier 1968 et à laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fait allusion le 27 janvier 1971.

M. Chas. L. Caccia (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la directive demandée par la motion fait partie des instructions de régie interne du ministère destinées à